

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 21 MAI 2008**

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux sauf Françoise GOUACHON et Christian TRONCIN qui a donné pouvoir à Jacques LOUVET.

### 1/ COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Suite à la demande du Maire, sont élus à l'unanimité pour intégrer la commission d'appel d'offres :

	<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
Président	JACQUOT Alain, Maire	DORBON Cécile
Membres	BRIE Gérard DUBOIS-DUNILAC Hervé ANGUENOT Daniel	TRONCIN Christian PAUTHIER Jean-Luc CUENOT Jean-Bernard

### 2/ MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire informe que le Cabinet d'Avocats représentant Mme SIMONIN-CHANIOT vient de déposer auprès du Tribunal Administratif une requête en annulation du certificat d'urbanisme négatif délivré par la Commune le 12/10/07 pour sa parcelle sise rue de l'Eglise. Cette requête vise notamment à obtenir l'annulation du recul minimum de 35 m, imposé par le PLU, par rapport à l'axe de la RD 683.

Le fait d'engager une modification du PLU à cet effet a été acté par le Conseil Municipal le 7 février 2008. La procédure administrative a été confiée au Cabinet Terreaux par délibération du 20/03/08. Ce dossier sera à nouveau à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil pour lancement de l'enquête publique. Le Maire et le 1<sup>er</sup> adjoint ont indiqué à Mme SIMONIN-CHANIOT que la procédure, certes longue, mais inévitable, suivait son cours.

### 3/ ESPACE CULTUREL

#### A/ Rue de Champonot - Voie privée

Le Maire donne lecture à l'Assemblée de la lettre de l'assureur de M. et Mme COMPTE agissant dans le cadre d'un contrat défense recours. Ces derniers réclament la prise en charge par la Commune des frais de remise en état de leur chemin endommagé par les travaux d'aménagement de l'espace culturel. Un devis a été joint, qui s'élève à 3330,00 € ht.

Le Maire s'est engagé verbalement à établir un état des lieux en fin de travaux avant réparation des dommages causés. Afin de rassurer les intéressés, il est convenu que cet engagement sera confirmé par écrit.

Il ressort de la discussion qu'il serait judicieux que la commune acquière ce chemin privé, proche de la place centrale et de l'espace culturel et souvent considéré à tort comme une voie publique. Le transfert permettrait d'envisager une sécurisation de l'accès et un aménagement global du secteur. Le Conseil y est favorable et mandate le Maire pour contacter les propriétaires à cet effet.

### **B/ Equipement en Mobilier des locaux de la future bibliothèque Municipale**

Demande d'aides financières

Hervé DUBOIS-DUNILAC, 2<sup>ème</sup> adjoint, chargé du dossier, présente les différentes offres qu'il a sollicitées pour l'aménagement en mobilier de la bibliothèque. Après examen détaillé des aménagements proposés, il s'avère que l'offre la moins onéreuse émanant de DPC répond aux attentes de la municipalité et des responsables de la bibliothèque (Coût : 22 084,62 € ht).

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- s'engage à réaliser et à financer l'équipement en mobilier de la future bibliothèque municipale, 33 b grande rue, pour un coût de **22 084,62 € ht, soit 26 413,21 € ttc,**

- accepte le plan de financement suivant :

<input type="checkbox"/>	Subvention Conseil Général	.....	4 600,00 €
<input type="checkbox"/>	Subvention DRAC 30 %	.....	6 625,39 €
<input type="checkbox"/>	Fonds Libres	.....	15 187,82 €
	Total ttc	.....	26 413,21 €

- sollicite l'aide financière du Conseil Général du Doubs et de l'Etat (DRAC ),
- demande l'autorisation d'acquérir le matériel avant décision attributive de subvention.

### **C/ Equipement de la Cuisine**

Hervé DUBOIS présente également en détail l'offre de prix avec plan d'aménagement de la Société BERSOT pour l'équipement complet de la cuisine ( vaisselle pour 200 convives maxi, fourneau, four ...) ; l'ensemble pour un coût total de 17 964,53 € ht.

Après discussions, le conseil municipal donne son accord pour la commande de ce matériel en précisant toutefois qu'il conviendra de veiller à ce que le four par sa position haute n'entrave pas le positionnement de grosses casseroles sur les plaques chauffantes.

## **4. FEUX TRICOLORES VERS PHARMACIE**

### **Déplacement et Mise aux normes**

Le Maire informe que ce dossier déposé en 2007 vient de faire l'objet d'un subventionnement par le Département au taux de 25 % : Total Travaux : 22 398,69 € ht - Subvention : 4682,00 €.

Après discussions, il est toutefois décidé de ne programmer cette opération qu'en 2009 compte tenu que, d'une part, les crédits nécessaires n'ont pas été ouverts cette année et que, d'autre part, auront été réalisés d'ici là les travaux d'aménagement de la traverse du village.

## 5. RENOVATION D'UN COURT DE TENNIS

### Demande d'aides financières

Le Maire passe la parole à Jean-Bernard CUENOT auquel a été confié la consultation des entreprises pour la rénovation d'un court. Ce dernier présente en détail les différentes offres reçues dont la mieux disante s'élève à 22 092 € ht. L'assemblée décide de déposer la demande de subvention sur cette base.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide et s'engage à réaliser et à financer les travaux de rénovation d'un court de tennis (court du haut) situé sur le site du complexe sportif Rue du Cotard pour un coût total de **22 092,00 € ht, soit 26 422,03 € ttc,**

- accepte le plan de financement suivant :

<input type="checkbox"/>	Subvention Ligue de Franche-Comté	.....	1 000,00
<input type="checkbox"/>	Subvention Conseil Général 28 %	.....	6 185,76
<input type="checkbox"/>	Fonds Libres communaux	.....	19 236,27
	<b>Total TTC</b>	.....	<b>26 422,03</b>

- sollicite l'aide financière du Conseil Général du Doubs et de la Ligue de Tennis Franche-Comté,

- demande l'autorisation de commencer les travaux dans les meilleurs délais et avant décision attributive de subvention pour réalisation des travaux courant de l'été 2008.

## 5/ ECOLE DE MUSIQUE DU PAYS DU DOUBS CENTRAL

Hervé DUBOIS donne compte-rendu des réunions qui viennent d'avoir lieu à Baume-Les-Dames. La situation financière de l'école de musique est critique : le tribunal ayant statué pour le versement d'indemnités à Mme ROUSSILLON (affaire déjà évoquée), les comptes bancaires viennent d'être bloqués.

Le versement de la participation des communes adhérentes dans ce dossier est réclamé d'urgence pour éviter une cessation de l'activité. Rappelons que les professeurs de l'école de musique de Baume dispense des cours à ROULANS à 47 élèves dont 42 enfants.

Le Maire sollicite donc l'accord du conseil pour le versement des 1678 € provisionnés au B. P. 2008. L'assemblée accepte par 8 voix pour, 1 contre et 5 abstentions. L'affaire partant en cassation, les fonds seront reversés à la commune en cas de décision contraire du Tribunal.

## 6/ FORET COMMUNALE

### A/ Travaux supplémentaires

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner une suite favorable au devis présenté

par l'ONF pour la plantation d'essences Parcelle 38 : 1500 merisiers - 500 érables - 40 alisiers pour un total de 4834,80 € ht, soit 5782,42 € ttc . Cette dépense fera l'objet d'une décision modificative sur le budget forêt.

### B/ Renouveaulement de la certification de la gestion durable de la forêt communale

Le Maire rappelle que la Commune adhère au réseau des communes forestières et à la démarche de certification de sa forêt au travers de PEFC Franche-Comté. Conformément aux statuts de PEFC Franche-Comté, il est nécessaire au terme d'une période de 5 ans de renouveler son adhésion.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. décide de renouveler son adhésion à PEFC Franche-Comté en :
  - inscrivant l'ensemble de la forêt relevant du régime forestier et pour une période de 5 ans en reconduction tacite, dans la politique de qualité de la gestion durable définie par PEFC Franche-Comté,
  - approuvant le cahier des charges du propriétaire forestier (charte d'adhésion) et de s'engager à en respecter les clauses,
  - s'engageant à honorer annuellement les frais d'adhésion fixée par PEFC Franche-Comté au travers de l'appel à cotisation du réseau des Communes forestières. Avec la prise en charge par la FN CoFor, le coût résiduel pour la commune est de 0,055 €/ha/an (0,0275 €/ha/an pour une forêt non productive).
2. demande à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris par la commune dans le cadre du renouvellement de son adhésion à PEFC,
3. autorise le Maire à signer tout document afférent notamment le bulletin d'adhésion PEFC Franche-Comté.

### C/ Désignation Délégués Communes Forestières

Sont désignés à l'unanimité pour représenter la commune au sein de l'Union des communes Forestières :

- |                                      |                      |
|--------------------------------------|----------------------|
| <input type="checkbox"/> Titulaire : | Hervé DUBOIS-DUNILAC |
| <input type="checkbox"/> Suppléant : | Pierre JOUFFROY      |

## **7. QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire informe qu'un groupe de chant biélorusse, Minsk, se produira à l'Eglise de ROULANS : Vendredi 13 juin à partir de 20 h. Il convie le Conseil et la population à participer à cette soirée exceptionnelle.

**Prochaine Session du Conseil : Samedi 31 mai à 10 h**

Le Maire,  
A. JACQUOT